



Début de la saison de la chasse : attention au risque de tularémie

Au 4 septembre 2015, l'InVS a déjà répertorié 71 cas de tularémie sans signe particulier de gravité contre 57 en 2014 (1), et une moyenne annuelle de 45 cas déclarés depuis 2003. Les régions les plus touchées sont le grand Ouest (18 cas en Pays de la Loire, 9 en Bretagne, 9 dans le Centre, 9 en Poitou-Charentes) et la zone Picardie (20 cas)/Champagne-Ardenne (9 cas). Deux cas ont été répertoriés en Bourgogne (1 en Côte-d'Or et 1 en Saône-et-Loire) et 3 en Franche-Comté (2 dans le Doubs et 1 en Haute-Saône).

La tularémie se transmet par contact direct avec des animaux sauvages contaminés (le plus souvent des lièvres), par piqûre de tique, ou à partir d'un environnement contaminé par des déjections animales (urines de rongeurs). La maladie se manifeste après 2 à 4 semaines d'incubation par de la fièvre, une augmentation de la taille des ganglions lymphatiques, et parfois un ulcère cutané. Plus rarement, une conjonctivite ou une pneumonie peuvent survenir. En Europe, la tularémie est une maladie de très bon pronostic avec un traitement antibiotique approprié.

Les chasseurs représentent une population plus exposée, notamment lors des opérations de dépeçage et d'éviscération du gibier. La Direction générale de la santé (DGS), l'Institut de veille sanitaire (InVS), l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES) et l'Office

national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) rappellent les mesures de prévention suivantes :

- porter des vêtements à manches et jambes longues pour les activités de loisirs en forêt, et rechercher les tiques sur la peau au retour des activités de plein air ;
- éviter de chasser des animaux apparemment faibles ou malades en vue de leur consommation ;
- porter systématiquement des gants étanches pour réaliser le dépeçage et l'éviscération du gibier, nettoyer méticuleusement le couteau - en conservant les gants -, se laver soigneusement les mains et les avant-bras après ces opérations ;
- en cas de blessure accidentelle lors du dépeçage ou de l'éviscération, la plaie doit être immédiatement nettoyée au savon et à l'eau ;
- cuire à cœur la viande de gibier avant de la consommer ;
- enfin, en cas de symptômes évocateurs tels que la fièvre associée à des ganglions de taille augmentée ou une plaie cutanée cicatrisant difficilement, il convient de consulter un médecin et de lui mentionner l'activité de chasse.

(1) <http://www.invs.sante.fr/Espace-presse/Communique-de-presse/2015/Debut-de-la-saison-de-la-chasse-attention-au-risque-de-tularemie>

| Surveillance de 5 maladies infectieuses à déclaration obligatoire (MDO) |

La Cire dispose en temps réel des données de 5 MDO déclarées dans nos régions : infection invasive à méningocoque (IIM), hépatite A, rougeole, légionellose et toxo-infection alimentaire collective (TIAC). Les résultats sont présentés en fonction de la date d'éruption pour la rougeole (si manquante, elle est remplacée par celle du prélèvement ou de l'hospitalisation et, en dernier recours, par la date de notification), de la date d'hospitalisation pour l'IIM, de la date de début des signes pour l'hépatite A et la légionellose et de la date du premier cas pour les TIAC (si manquante, elle est remplacée par la date du repas ou du dernier cas, voire en dernier recours par la date de la déclaration des TIAC).

| Tableau 1 |

Nombre de MDO déclarées dans nos régions, 2012-2015, données au 17/09/2015

	Bourgogne				Franche-Comté			
	2012	2013	2014	2015*	2012	2013	2014	2015*
IIM	6	5	9	6	4	7	7	5
Hépatite A	17	23	12	5	7	12	15	10
Légionellose	49	54	54	22	75	40	54	39
Rougeole	2	1	4	0	13	3	2	3
TIAC ¹	11	11	13	7	17	22	27	12

¹ Les données incluent uniquement les DO et non celles déclarées à la Direction générale de l'alimentation (DGAL). *données provisoires - Source : InVS

| Tableau 2 |

Nombre de MDO déclarées par département en 2015 (mois en cours -M- et cumulé année -A-), données au 17/09/2015

	Bourgogne								Franche-Comté							
	21		58		71		89		25		39		70		90	
	M	A	M	A	M	A	M	A	M	A	M	A	M	A	M	A
IIM	0	3	0	2	0	1	0	0	0	5	0	0	0	0	0	0
Hépatite A	0	1	0	0	1	2	1	2	0	7	0	3	0	0	0	0
Légionellose	0	7	1	1	1	10	0	4	1	19	1	3	0	5	2	12
Rougeole	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	0	0	0	0	0	0
TIAC ¹	0	3	0	0	0	4	0	0	0	6	0	3	0	2	0	1

¹ Les données incluent uniquement les DO et non celles déclarées à la Direction générale de l'alimentation (DGAL). *données provisoires - Source : InVS

La surveillance non spécifique est développée par l'InVS depuis 2004 avec une SURveillance SANitaire des Urgences et des Décès (SurSaUD®). Les indicateurs présentés ci-dessous sont :

- nombre de passages aux urgences toutes causes par jour, (tous âges et chez les 75 ans et plus) des services d'urgences de Bourgogne/Franche-Comté adhérant à SurSaUD®
- nombre d'actes journaliers des associations SOS Médecins, (tous âges) (Dijon, Sens, Besançon)
- nombre de décès des états civils informatisés de Bourgogne/Franche-Comté

Commentaires :

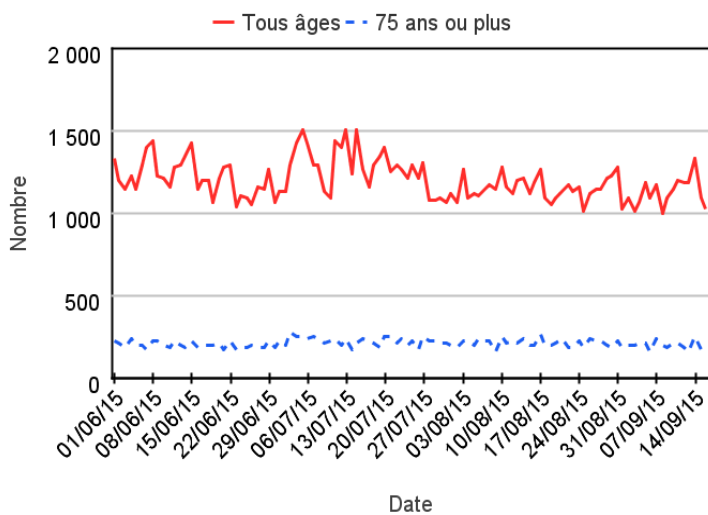
Pas d'augmentation inhabituelle de l'activité des services d'urgences et des associations SOS Médecins cette semaine.

Complétude :

Les indicateurs des centres hospitaliers de Chatillon-sur-Seine, Montbard et Macon n'ont pas pu être pris en compte dans la figure 1. Suite à un incident au niveau du serveur régional, seul deux-tiers des passages aux urgences de Franche-Comté ont été pris en compte dans la figure 2 pour la journée du 28 juillet 2015. Les CHI de Lure et Luxeuil n'ont pas été pris en compte dans la figure 2 les 08 et 09 août.

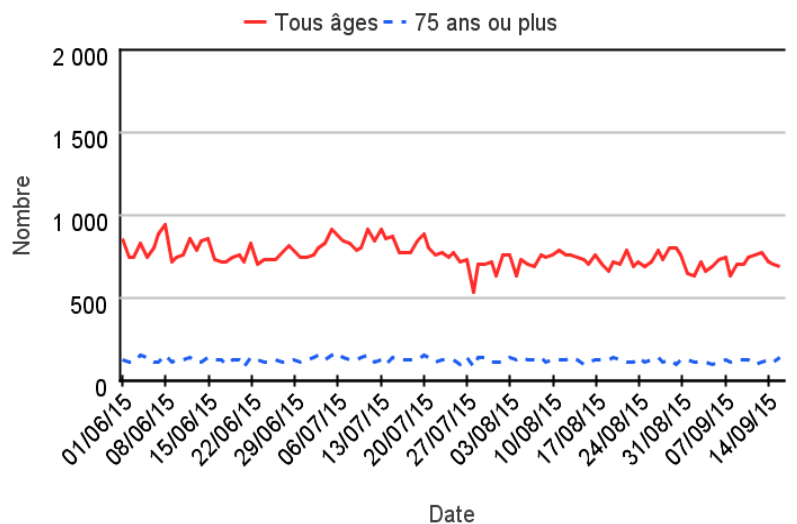
| Figure 1 |

Nombre de passages aux urgences par jour en Bourgogne, tous âges et chez les 75 ans et plus (Source : InVS - OSCOUR®)



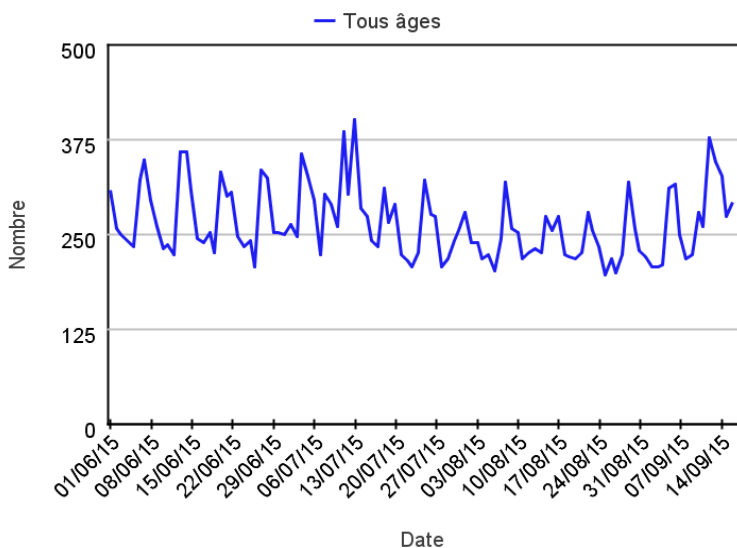
| Figure 2 |

Nombre de passages aux urgences par jour en Franche-Comté, tous âges et chez les 75 ans et plus (Source : InVS - OSCOUR®)



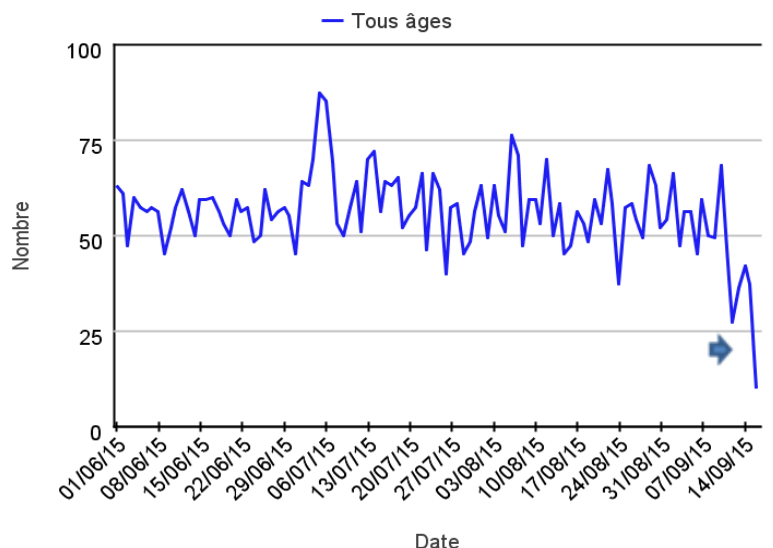
| Figure 3 |

Nombre d'actes journaliers SOS Médecins des 2 régions (Source : InVS - SOS Médecins)



| Figure 4 |

Nombre de décès journaliers issus des états civils des 2 régions (Source : InVS - INSEE)



➡ La baisse artificielle du nombre de décès dans les derniers jours est liée à l'existence d'un délai de déclaration

